

E FOOT 38

PV N° 332



du jeudi 9 Mars 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	7
COMMISSION DES ARBITRES	8
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	11
COMMISSION DES REGLEMENTS	12
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	17
COMMISSION DES TERRAINS	18
COMMISSION TECHNIQUE	21
COMMISSION FEMININES	24
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	26
COMMISSION DELEGATIONS	27
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	30
COMMISSION SPORTIVE	31
COMMISSION FUTSAL	33

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Distinctio
Célébrer . Récompenser . Communiquer

bec
bureau
équipement
conseil

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 7 MARS 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à Fabien CICERON, Président de la Commission des Délégations, suite au décès de son grand-père.

Tirage des 8ème de finales des Coupes de l'Isère



Le Président du District,
Le Crédit Agricole, Partenaire
Les membres du comité de direction
ont le plaisir de vous inviter au Tirage des 1/8ème
de Finales des Coupes de l'Isère



Le 9 mars 2017 à 19h00 au District de l'Isère



Ce tirage concernera les Coupes de l'Isère et Réserves Seniors
et les Challenges Sud et Nord Isère.

Invitée à ce Tirage : Anne Laure FRAPPART,
Athlète de haut niveau handi – aviron.

Seront aussi tirées les coupes U19- U17 et U15 Isère

Journée Nationale des Bénévoles 2017

La FFF programme chaque année, à l'occasion de la **Coupe de FRANCE**, une journée dédiée aux bénévoles.

C'est parti pour la 20ème édition. Le District participe toujours à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un(e) de vos bénévoles pour participer à cette belle aventure.

Cette journée qui en réalité se déroule sur 2 jours aura lieu les **27 et 28 mai** 2017. Match et spectacle au programme.



A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort parmi les candidatures reçues. Le coupon réponse doit nous parvenir pour le 15 mars dernier délai.

Coupon réponse téléchargeable sur le site en page d'accueil.

A L'ATTENTION TOUS LES CLUBS UTILISATEURS DE LA FMI



A compter du 11 mars, l'utilisation de la FMI sera effective pour tous les championnats de jeunes à 11.

Nous vous rappelons **l'importance de transmettre** au district l'heure exacte de votre match par le biais de votre planning, dans les délais prévus par la commission sportive afin que cet horaire soit saisi sur Foot 2000 (le footclubs du district).

En effet si l'horaire n'est pas celui prévu sur la tablette, votre match ne pourra pas se disputer sous la forme FMI.

A compter de cette date, **plus aucune feuille papier ne sera acceptée**, le dossier sera transmis à la commission des Règlements après avis du Comité de pilotage FMI, pour décision pouvant aller jusqu'au match perdu.

CHANGEMENT DU MOT DE PASSE FOOTCLUBS POUR LES UTILISATEURS FMI

Le mot de passe Footclubs des utilisateurs FMI arrive à expiration (durée du mot de passe 6 mois).

Il faut obligatoirement le changer avant la prochaine utilisation de la tablette.

Pour changer ce mot de passe se référer à la procédure en page d'accueil sur le site du District.

STOP A LA VIOLENCE

Des comportements violents et inacceptables ont eu lieu lors des derniers matches de la phase « aller ».

A ce jour nous dénombrons 36 éducateurs ou pseudo éducateurs, dirigeants qui ont été exclus du banc de touche, ce qui démontre un manque de recul de ces personnes par rapport à notre football de district.

Nous ne jouons pas la coupe du monde dans le district de l'Isère.

Il serait temps que soit replacé à sa juste valeur notre foot et que les encadrants jouent réellement leur rôle.

Il est inacceptable que les arbitres soient insultés, moqués, bousculés voire même frappés.

La commission de discipline appliquera sans retenue le barème disciplinaire de la FFF ainsi que les sanctions aggravées du district.

APPEL À CANDIDATURE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ

Appel à candidature pour l'accueil de l'Assemblée Générale d'été qui aura lieu le **vendredi 30 juin 2017**. Les clubs intéressés par l'organisation de l'Assemblée doivent nous faire parvenir leur acte de candidature pour le **10 mars 2017 dernier délai**.

Vous pouvez télécharger le cahier des charges sur la page d'accueil du site du District.



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



CAISSE DE PEREQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT GENERAL SENIORS/ U19

Du 5 Mars 2017

Amende 90 €

BELLEDONNE GRESIVAUDAN U19

FORFAIT JOURNEE

Du 11 Mars 2017

Amende 32 €

JARRIE CHAMP U15

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15

Du 2 Mars 2017

Amende 93 €

TIGNIEU CU15R

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

Du 11 Mars 2017

Amende 32 €

POLIENAS CHU13

FMI NON TRANSMISE

Amende 75 €

Du 5 Mars 2017

ECHIROLLES EXC

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : GINET G. – PARVEDY T. – BAYLE M. – DEHMANI M. – GIERES – FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE – DJEGHDIR M. – MARTEN – SHAIK W. – GUELLOUT B. – RHONE ALPES COMPETITIONS – BALDINO – RIVES – ANAR AKDIM K. – KORBAA F. – AKHARRAZ B. – KORBAA F. – GIROUD M. – ANAR AKDIM K.

APPEL : RIVES

REGLEMENTS: FC2A – VINAY – BOURBRE – FC2A – BEAUREPAIRE – FC MISTRAL – NIVOLAS – AS VERSAU – NIVOLAS – MOIRANS – CROSSEY – CHARVIEU – RCA FUTSAL – VAREZE.

COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

(04.76.26.87.72) mardi à partir de 16 H.
REUNION DU MARDI 07/03/2017

CONVOICATIONS

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents ; A.SECCO (secrétaire) G.DENECHERE, V. SCARPA, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN.

DOSSIER N° 30: Appel du club de RIVES de la décision de la commission de discipline prise le 28/02/2017 et parue le 02/03/2017 PV N°331.

MATCH : RIVES SPORTS / ARTAS-CHARANTONNAY – U17 – COUPE DE L'ISERE M. MICHELET du 18/02/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 14/03/2017 à 19h15.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 31: Appel du club d'ETOILE FUTSAL CLUB FONTAINE de la décision de la commission des règlements prise le 28/02/2017 et parue le 02/03/2017 PV N°331.

MATCH : ETOILE FUTSAL CLUB FONTAINE / FUTSAL NUXERETE – PROMOTION D'EXCELLENCE du 16/02/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 21/03/2017 à 19h00.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N°27 Appel du club de FC VALLEE DU GUIERS en date du 13/02/2017 contestant la décision de la Commission des règlements parue au PV N° 329 du 14/02/2017 :

Vu le courrier électronique en date du 20/02/2017 du club de FC VALLEE DU GUIERS contestant la décision de la Commission des Règlements,

Vu le courrier électronique du 03/03/2017 du club de FC VALLEE DU GUIERS nous informant qu'il retirait son appel, Considérant qu'il convient de prendre acte de ce désistement ;

Par ces motifs :

Constata le désistement du club de FC VALLEE DU GUIERS de son appel.

Dit qu'aucun frais de procédure ne sera mis à sa charge.

APPEL DISCIPLINAIRE

RECTIFICATIF :

DOSSIER N° 25 Ajouter : Amende 35 €.

DOSSIER N° 26 Il faut lire prise d'effet le 06/03/2017 au lieu du 06/02/2017
Ajouter : Amende 80 €.

Le Président
M. VACHETTA

Le Secrétaire,
A. SECCO



COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 07 MARS 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui aura lieu le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

FORMATION CONTINUE :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
- Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
- Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
- Crédibilité et confiance renforcées

Ces formations se dérouleront de la manière suivante :

- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
- Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
- **Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 11 mars 2017, 22 avril 2017, 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)**
- Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

À L'ATTENTION DES ARBITRES DU DISTRICT :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

A L'ATTENTION DES ARBITRES DE LIGUE DU DISTRICT :

Nous vous rappelons que les Arbitres de LIGUE du DISTRICT ; Ont l'obligation suivant le Règlement intérieur de la CDA de faire deux observations sur la saison 2016/2017.

Prendre directement contact avec Mr KODJADJANIAN Jean Marie

DEVENIR ARBITRE : FORMATION INITIALE ARBITRE

La 3ème et dernière session 2016/2017 de **formation initiale en arbitrage** aura lieu les **Dimanche 2, 9 et 16 AVRIL 2017** au **District de l'Isère de Football** (Sassenage). Les conditions d'inscription et informations seront disponibles prochainement sur le site du District, rubrique Arbitrage > Formations.

REPLISSAGE FEUILLES DE MATCH (PAPIER) – « OFFICIEL » OU « BÉNÉVOLE » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés. En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : AUCUN ARBITRE NE PEUT PRÉTENDRE À UN DÉFRAIEMENT S'IL N'A PAS ÉTÉ OFFICIELLEMENT DÉSIGNÉ PAR LA CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.



PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : **José VELOSO** Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

Fiches Navettes Commission de Discipline : lu et noté transmises au responsable concerné.

REMLI Amar : rapport délégation, pris note.

COURRIERS CLUBS :

US BEAUVOIR ROYANS : pris note, transmis pour suite à donner.

CS FOUR : pris note.

FC VEUROIS : pris note, transmis pour suite à donner.

AS VERSAU : En attente de la transmission (Reserve) par la Commission des Règlements.

CS MIRIBEL LES ECHELLES : pris note, transmis pour suite à donner.

CS FARAMANS : pris note, demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable des désignations concerné.

AS THODURE : pris note, transmis pour suite à donner.

RACING CLUB VIRIEU FUTSAL : pris note, demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable des désignations concerné.



FC LIERS : pris note, transmis pour suite à donner.
US LA BATIE DIVISIN : certificat médical, arbitre Mr JALLAMION Olivier.
RIVES SP : lu et noté.

COURRIERS ARBITRES :

Mr MARTINEZ Jordan : Prendre contact directement avec le Président de la CDA.
Mr CHAOUACHI Lassad : Mr ABELA Stéphane (Responsable du Physique de la CDA) prend contact avec vous pour explications.
Mr CORNU Royal : pris note, changement d'adresse.
Mr FEBUSSE Florian : RIB, transmis à la trésorerie pour paiements.
Md DEHMANI Monia : En attente de demande de votre dossier par le District de la SEINE St DENIS.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION DU MARDI 07 MARS 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, PICOT, BERT, EL GHARBI

COURRIERS

Rapports délégués officiels : Cottier, Remli

Gresivaudan : Nous n'avons aucune trace de votre liste et sachez Mr Faria que nous prenons connaissance tous les mardis de nos mails et que nous répondons systématiquement.

Fc Collines : Nous contacterons le club concerné et effectivement cette attitude n'est pas acceptable et nous vous remercions de nous avoir fait remonter l'information.

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 331 est sur le site pour toutes les catégories.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au pv 330 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.



DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Virieu, Grésivaudan, Ascol, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Vallée Bleue, Bizones, Le Mottier, Frogés, Fontaine, Brezins, Bourgoin FC, Monestier,

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Cassolard Passageois, Pontcharra, Asp Bourgoin

Vignettes transmises semaine 10 : Beaucroissant, Voiron Moirans

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 07 MARS 2017

Présents : MM. BOULORD, BONO, MARTIN, REPELLIN, ROBIN, PINEAU, SEGHIER, VITTONI, CHAMBARD.
Excusée : Mme STAËS.

COURRIERS

VERSAU : reçu réserve technique du 05/03 en Seniors 2^{ème} DIVISION, poule A contre Poisat transmise à la commission des arbitres pour traitement.

F.C. MOIRANS : lu et noté

F.C. MISTRAL : l'horaire du match n'a pas été saisi correctement sur le site. Le club adverse s'est fié à l'horaire (16h00) figurant sur le site.

F.C. CROLLES BERNIN :

Les mairies de ST SAUVEUR et ST VERAND ont pris un arrêté municipal sur l'interdiction d'utilisation de leur terrain respectif, pour le samedi 11 février.

La rencontre GROUPEMENT SUD DAUPHINE / NIVOLAS a été délocalisée sur le terrain de la SAULAIE à ST MARCELLIN.

La mairie de ST MARCELLIN n'autorisant qu'une seule rencontre sur le terrain en herbe, le club de ST MARCELLIN a contacté le délégué de secteur, M. Hervé GIROUD GARAMPON, qui a autorisé un seul match sur le stade de la SAULAIE à ST MARCELLIN.

Compte rendu de visite de terrain envoyée par M. Hervé GIROUD GARAMPON, le 13/02/2017.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

La C.R. demande aux clubs suivants des explications quant à l'absence de feuilles de match informatisées lors des rencontres :

CATEGORIE	poule	Club recevant	Club visiteur
4 ^{ème} DIVISION	poule B	PONT DE CLAIX 2	VOUREY 2
4 ^{ème} DIVISION	poule D	BOURBRE 2	CESSIEU 2
4 ^{ème} DIVISION	poule E	TURCS VERPILLIERE	TIGNIEU JAMEYZIEU

Informations demandées pour le 14/03/2017.

REOUVERTURE DE DOSSIER

N°175 : GF 38 / BOURBRE 1 – FEMININES A 11 – EXCELLENCE – MATCH DU 19/02/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de BOURBRE pour la dire recevable :
Joueuses brûlées.

1^{ère} partie : Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de GF38 évoluant en D2 FEMININE **et en HONNEUR LIGUE**, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucune joueuse brûlée.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°174 : MANIVAL / VOIRON – MOIRANS 1– SENIORS – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 12/02/2017.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de MANIVAL, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 Des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de VOIRON MOIRANS afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 07/03/2017.

Considérant que par décision en date du 29/11/2016, la Commission de Discipline a suspendu M. HANI Elyass, licence n° 2518684688, de 1 match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 12/12/2016.

Considérant que ce joueur devait purger sa suspension le 12/02/2017.

Considérant qu'en application de l'art. 226.8 Des R.G. de la FFF : « *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension* ».

Dit que le joueur HANI Elyass, licence n° 2518684688, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs :

La C.R. donne match perdu par pénalité au club de VOIRON MOIRANS pour en reporter le bénéfice au club de MANIVAL,

Inflige une amende de 107€ au club de VOIRON MOIRANS pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige une suspension de 1 Match ferme au joueur HANI Elyass, licence n° 2518684688, à compter du lundi 13/03/2017.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier



électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°177 : VALONDRAS / VOIRON MOIRANS 3 – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE F – MATCH DU 19/02/ 2017

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de VALONDRAS pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Après vérification de la feuille du match, il s'avère qu'un (1) joueur du club de VOIRON MOIRANS possède une licence avec cachet mutation hors période.

Considérant l'article 30 des règlements généraux du DIF (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux (nouveau texte) »

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club de VALONDRAS pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de VOIRON MOIRANS évoluant en PROMOTION EXCELLENCE poule A et en 1^{ère} DIVISION, POULE D, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucun joueur brûlé.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'après-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°180 : EYBENS 2 / CHARVIEU CHAVAGNEUX 1 – U17 – EXCELLENCE – MATCH DU 04/03/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de CHARVIEU CHAVAGNEUX, pour la dire recevable. Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'EYBENS, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre BOURG EN BRESSE a eu lieu le 10/12/2016.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°181 : BEAUREPAIRE 1 / GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE 2 – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE D – MATCH DU 04/03/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de BEAUREPAIRE, pour la dire recevable. Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District. La dernière rencontre officielle contre CREYS MORESTEL a eu lieu le 18 / 02 /2017.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.
Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°182 : ECHIROLLES 3 / MOS 3 RIVIERES 2 – U17 – COUPE ISERE – MATCH DU 26/02/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de MOS-3 RIVIERES pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club d'ECHIROLLES évoluant en HONNEUR LIGUE et PROMOTION HONNEUR LIGUE POULE C.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 5 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de MOS-3 RIVIERES 2 pour la dire recevable Joueurs brûlés.

Après vérification des feuilles des derniers matchs des équipes supérieures du club d'ECHIROLLES.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre MONTELMAR a eu lieu le 19/02/2017 et de l'équipe 2 contre ANDREZIEUX le 11/12/2016.

Considérant que sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 183 : MOS-3R / SEYSSINS – U17 – COUPE ISERE REPECHAGE – MATCH DU 18/02/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de MOS-3R pour la dire recevable : (joueurs sans licences)

Considérant que les joueurs AYARI Mohamed licence n° 2546035209 et DA SILVA SANTOS Julian licence n° 2546354448 sont licenciés au club de SEYSSINS.

Considérant que le club de SEYSSINS à défaut de licences a présenté le document accompagnant la licence.

Considérant que M. l'arbitre a conservé les deux documents.

Considérant qu'il figure sur ce document la mention « ce document n'est pas une pièce officielle »

Considérant l'art. 141 Vérification des licences des R.G. de la F.F.F.

« 1. Les arbitres exigent la présentation des licences originales avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.

Si un joueur ne présente pas sa licence, l'arbitre doit exiger :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle,

- la présentation d'un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence, (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

3. S'il s'agit d'une pièce d'identité non-officielle, l'arbitre doit la retenir, si le club adverse dépose des réserves, et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme responsable de la compétition qui vérifie si la photo correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.

4. Si le joueur ne présente pas de licence, ou à défaut, s'il ne présente pas une pièce d'identité et un certificat



médical de non contre-indication à la pratique du football, ou s'il refuse de se dessaisir de la pièce d'identité non officielle, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Dans le cas où l'équipe adverse déposerait des réserves préalables sur la participation de ce joueur et où l'arbitre lui permettrait cependant de prendre part au match, l'équipe de ce joueur aurait match perdu par pénalité si lesdites réserves sont régulièrement confirmées. »

Considérant que le club de SEYSSINS n'a pas présenté de certificat médical pour ces deux joueurs.

Par ce motif, la C.R. donne match perdu par pénalité au club de SEYSSINS pour en reporter le bénéfice au club de MOS-3R.

MOS-3R qualifié pour le tour prochain.

Le club de MOS-3R est crédité des frais de dossier.

Le club de SEYSSINS est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

(Ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES dans ses réunions du 20/02/2017, parue au P.V. le 25/02/2017 et du 27/02/2017 parue au P.V. le 03/07/2017).

Les clubs suivants n'étaient pas à jour de trésorerie au 21/02/2017.

Par conséquent les équipes évoluant au plus haut niveau des clubs ci-dessous sont mises hors compétition (en vertu de l'Art 17.3 – règlement financier).

521191	A.S. DE FONTAINE (SENIORS, 4 ^{ème} DIVISION, POULE B.)
553080	A. DES OUVRIERS TURCS A MOIRANS (SENIORS, 3 ^{ème} DIVISION, POULE A.)
590492	ETOILE FUT SALLE CLUB (FUTSAL, PROMOTION EXCELLENCE)
611524	F.C. COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDONNE (ENTREPRISE EXCELLENCE à 11.)
848046	F. SALLE O. RIVOIS (FUTSAL EXCELLENCE.)

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36 des RG de la Ligue Rhône-Alpes de Football.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 16/02/2017.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, **avec date d'effet le 02/03/2017.**

611524 COMMERCIAUX MEYLAN BELLEDONNE

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE

Gérard ROBIN

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 17 MARS 2017 AU DIMANCHE 19 MARS 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 mars 2017

Plateau U8/U9 GF38 à 14h00

dimanche 19 mars 2017

Match U17 HL

GF38/FC DOMTAC à 13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 18 mars 2017

Plateau U8/U9 AJAT VILLENEUVE à 10h30

Match U15

AJAT VILLENEUVE/ES MANIVAL 2 à 14h00

dimanche 19 mars 2017

Match U19 HL

GF38/AS ST PRIEST à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 18 mars 2017

Match U13

FC2A 3/FC DEUX ROCHERS 5 à 10h30

Match U13

FC2A/FC VERSOUD à 10h30

Match U15

FC2A/CLAIX FOOT à 13h30

Match U19

FC2A/AS FONTAINE à 16h00

STADE SALVADOR ALLENDE

samedi 18 mars 2017

Plateau U7(16 équipes) FC2A à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 17 mars 2017

Match vétérans

FC2A 2/AS MARTINEROIS à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 18 mars 2017

Plateau U10/U11 FC MISTRAL à 10h30

Match U19

FC MISTRAL/GR.ISERE RHODANIENNE à 14h00

dimanche 19 mars 2017

Match Féminines Prom.Excel.

FC MISTRAL/ESTRABLIN 2 à 13h00

Match seniors 3D

USVO/TURCS MOIRANS à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 18 mars 2017

Match U13

USVO 5/FC SEYSSINS 3 à 13h30

Match Féminines U15

GF38/US PONTOISE à 13h30

dimanche 19 mars 2017

Match Féminines Excellence

GF38 2/VOIRONS MOIRANS à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 mars 2017

Match Féminines U18 Ligue

GF38/AS LA SANNE ST ROMAN à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 18 mars 2017

Plateau U10 GF38 4 filles à 10h30

Plateau U10 GF38 3 à 10h30

Match Féminines U15

FC2A 3/AS MARTINEROIS 3 à 13h30

Match Féminines U18

FC2A/CLAIX FOOT à 13h30

Match U15

ASIEG/ECHIROLLES SURIEUX à 15h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 mars 2017

Plateau U11 US ABBAYE à 10h30

Match U13

US ABBAYE 2/FC CROLLES 4 à 13h30

Match U13

US ABBAYE/USVO 2 à 13h30



Match U19
US ABBAYE/US ST PAUL DE VARCES à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 18 mars 2017

Plateau U8/U9 US ABBAYE à 13h30

dimanche 19 mars 2017

Match Féminines HL

GF38 2/LYON OLYMPIQUE RHONE 2 à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 18 mars 2017

Plateau U10 GF38 2 à 10h30

Plateau U10 GF38 1 à 10h30

Match U13

GF38 4/ASJF DOMENE à 13h30

Match U13

GF38 2/USVO à 13h30

dimanche 19 mars 2017

Match U15 EL

GF38/O.VALENCE à 13h00

Match seniors DHR

GF38 2/FC LIMONEST 2 à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 18 mars 2017

Plateau U8/U9 USVO à 10h00

Plateau U10/U11 USVO à 12h00

Plateau U10 USVO 1 à 12h00

Match U13

USVO 4/ECHIROLLES SURIEUX 2 à 13h30

Match U13

USVO 3/ECHIROLLES SURIEUX à 13h30

Match U15

USVO/AS MARTINEROIS 2 à 15h30

Match U17 USVO/FC2A à 18h00

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 7 MARS 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Visite confirmation Eclairage reporté suite conditions météo:

+ ST MARTIN D'URIAGE reporté au 10/03/2017

Confirmation Classement Eclairage :

- DOMARIN : Stade Municipal – NNI 381490101 – Niveau E5
EM 129 lux – Uniformité 0.70 – Emini/Emaxi 0.41
- GRENOBLE : Stade VAUCANSON – NNI 381850801 – Niveau E5
EM 132 lux – Uniformité 0.71 – Emini/Emaxi 0.55
- GRENOBLE : Stade Raymond ESPAGNAC – NNI 381850302 – Niveau E5
EM 133 lux – Uniformité 0.75 – Emini/Emaxi 0.52
- VEZERONCE : Stade Municipal – NNI 385430101 – Niveau E5
EM 128lux – Uniformité 0.70 – Emini/Emaxi 0.56

Courriers envoyés :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES
- CLUBS: RIVES SP – SUD-ISERE - CORPS
- MAIRIE : AOSTE - St GENIX SUR GUIERS
– ST GEORGES D'ESPERANCHE

Courriers reçus :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES
- CLUBS : POLIENAS - RIVES SP –
ST GENIX SUR GUIERS
- MAIRIE : ST SAUVEUR

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée en 2017. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	Courrier mairie/club
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**
Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- . LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- . NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- . C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée. Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

« Fafa »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courrier reçu : LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES - St SAUVEUR -

SUBVENTION FAFA

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la commission FAFA du District pour avis.

Suite aux informations ci-dessous, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour où reporté de « HORIZON BLEU » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

Pour cette **saison 2016- 2017**, la **Ligue AUVERGNE RHONE ALPES** dispose d'une enveloppe de 583000euro pour les dossiers infrastructures. En conséquence l'enveloppe du District de l'ISERE s'élève à 89775euro.

La Ligue a retransmis aux Districts les dossiers « **HORIZON BLEU 2016** » restés en attente à la Ligue.

Après concertation avec les porteurs de projets, les dossiers ci-dessous ont été retournés à la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES semaine 5.

N°	Porteur du Projet	Travaux	Eligible	Retour
24	Mairie AOSTE	3/5/7/8	33850€	26/01/2017
23	Mairie ST GENIX sur GUIERS	7	33850€	25/01/2017
9	Mairie ST VERAND	3	19000€	19/01/2017
41	Club ASL ST CASSIEN	6	3075€	19/01/2017

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu pour la saison 2016/2017.

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 7 MARS 2017

« La Commission Technique vous rappelle que, conformément au règlement Fédéral, seuls trois joueurs U9 sont autorisés à jouer dans une même équipe U10 (avec autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure). Les clubs n'ont en aucun cas la possibilité de surclasser une équipe entière de U9 en U10. Les clubs ne respectant pas ce règlement devront répondre de leur responsabilité en cas de problème avec les joueurs. »

Rappel aux clubs qui souhaiteraient organiser la Journée Nationale U7/U9 du samedi 10 Juin. Vous avez jusqu'au mercredi 15 Mars 2017 pour déposer votre candidature.

MODULE U9 - 9 ET 10 MARS ESTRABLIN

Liste des stagiaires inscrits

Nom Prénom	Club qui inscrit le candidat
ARBEZ Yoan	F.C. LA SURE
BARTHELEMY Nathan	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BENJADDIGUE Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BOUCHARD Loic	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOUDIN Tony	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
BOURGUIGNON Mickael	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOYER Mickael	ISLE D'ABEAU F.C.
CAPOUNDA Florent	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
CHANRON Thomas	F.C. LA SURE
COLIN Julie (excusée)	GRENOBLE FOOT 38
DAMBON Nicolas (excusé)	U. S. CREYS-MORESTEL
DELHOMME Deborah	F. CL. DE BREZINS
GAUTHIER Jean Louis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
GHAFFIRI Abdelhak(excusé)	ISLE D'ABEAU F.C.
GONCALVES Luis	U.S. REVENTINOISE
JANVIER Nicolas	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
MARTIN Mélanie	LA SURE
MIQUET Lola	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MONDET Clément	F.C. VAREZE
NIVON Raphael	F.C. VAREZE
NOVAT Kevin	U.S. REVENTINOISE
PERALES Aurélien	U.S. REVENTINOISE
PERDIGONES Sébastien	F.C. VAREZE
PERRIN Tristan(annulation)	U.S. SASSENAGEOISE F.
POCHOT Philippe(excusé)	LA MURETTE
PROVOS Camille	A.S. VALONDRAS
RICHARD Alexandre	UNION SPORTIVE 2 VALLONS



RIVAL Christophe	F.C. LA SURE
ROUZAUD Jean	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
ROZELIER Julien (excusé)	U.S. REVENTINOISE
SIBUE Sébastien (excusé)	F.C. VAREZE
SOLER Arnaud	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
TEBIB Yanis	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
URBANETTI Philippe	F.C. LA SURE
VELAZQUEZ Tomas	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
VEYRIER Thomas	U.S. REVENTINOISE

MODULE U11 - LES 17 ET 18 MARS ESTRABLIN

Liste des stagiaires inscrits

Nom Prénom	Club qui inscrit le candidat
ARBEZ Yoan	F.C. LA SURE
BARTHELEMY Nathan	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BENJADDIGUE Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BOUCHARD Loic	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOUDIN Tony	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
BOURGUIGNON Mickael	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOYER Mickael	ISLE D'ABEAU F.C.
CAPOUNDA Florent	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
CAVAGLIA Stephane	U.S. ST PAUL DE VARGES
CHANRON Thomas	F.C. LA SURE
DAMBON Nicolas (excusé)	U. S. CREYS-MORESTEL
GAUTHIER Jean Louis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
GHAFFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
GONCALVES Luis	U.S. REVENTINOISE
HURTIER Benoit	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
JANVIER Nicolas	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
MARTIN Melanie	F.C. LA SURE
MERCIER Corentin	F.C. LA SURE
MONDET Clement	F.C. VAREZE
NIVON Raphael	F.C. VAREZE
NOVAT Kevin	U.S. REVENTINOISE
PERALES Aurelien	U.S. REVENTINOISE
PERDIGONES Sebastien	F.C. VAREZE
PERRIN Tristan(annulation)	U.S. SASSENAGEOISE F.
POCHOT Philippe(excusé)	U.S. LA MURETTE
PROVOS Camille	A.S. VALONDRAS
REY Adam (excusé)	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
RICHARD Alexandre	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
RIVAL Christophe	F.C. LA SURE

ROUZAUD Jean	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
ROZELIER Julien (excusé)	U.S. REVENTINOISE
SAHRAOUI Brahim	ISLE D'ABEAU F.C.
SIBUE Sebastien (excusé)	F.C. VAREZE
SOLER Arnaud	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
TEBIB Yanis	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
URBANETTI Philippe	F.C. LA SURE
VELAZQUEZ Tomas	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
VEYRIER Thomas	U.S. REVENTINOISE

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Après de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 07/03/2017

Présent(e)s: A. Brault, J. Issartel, Th Truwant

MESSAGERIE

Boite mail officielle: feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

MESDAMES FRANCHISSEZ LES BARRIERES

Sous l'égide de la 3F, le district de l'Isère par l'intermédiaire de sa commission féminines participe à l'opération « mesdames franchissez les barrières » Cette année afin de récompenser et promouvoir le bénévolat féminin, pas toujours mis en avant la commission féminine recense par le biais d'une fiche, toutes les bénévoles œuvrant dans un club de foot : cela va des dirigeantes membres du bureau ou des personnes accompagnatrices d'équipes, participant à la buvette ou à l'encadrement d'équipes. Nous pourrions ainsi dans le cadre de la semaine du foot féminin, récompenser un maximum de bénévoles.

Une fiche de renseignements a été envoyée à tous les clubs par messagerie.

A ce jour clubs ayant renvoyés les fiches : Isle Abeau : US Corbelin

- **Prenez un peu de temps pour mettre vos bénévoles à l'honneur !**

FINALE CHALLENGE FESTIVAL U13F

Celle-ci aura lieu le 1 avril 2017 à Charvieu. La commission se tient à la disposition de tous les clubs pour toutes précisions. Les 8 clubs participant à cette compétition recevront par mail un certain nombre d'éléments avant la fin de la semaine pour la préparation de cette finale

Clubs participants à cette finale du challenge Festival U13F : ECHIROLLES SURIEUX, G F 38, L C A FOOT, VALLEE DU GUIERS, 2 ROCHERS, CREYS MORESTEL, entente CROLLLES / RACHAIS, NIVOLAS VERMELLE

A la vue de certains plannings hebdomadaires reçus chaque semaine il semble important de faire quelques précisions

Pour être pris en compte ceux-ci doivent parvenir à J-12 de la semaine précédant la rencontre c'est-à-dire le lundi avant 14h00

EXEMPLE : Lundi 27 Février pour le Week End du 10 et 11 Mars

Un planning arrivant le lundi pour le Week End à venir ne sera pas traité.

La gestion des plannings est effectuée par une personne le lundi Apres midi

En cas de modification d'horaire de dernière minute d'une rencontre, le mail **des 2 clubs** doit parvenir à la commission afin que l'horaire soit modifié sur le Site faute de quoi aucune modification ne pourra être réalisée Vous avez ; quoi qu'il en soit les numéros utiles de tous les responsables de catégorie et des Présidents de commission pour tout renseignement complémentaire

Comprenez bien que le district ne peut effectuer des modifications que sur pièces reçues

COURRIERS : ESTRABLIN , L C A FOOT , ARTAS CHARANTONNAY , VOIRON / MOIRANS , VER SAU , HAUTE TARENTEISE , BOURBRE , VAREZE , SEYSSINS , CORBELIN , GRESIVAUDAN ,

COURRIER

HAUTE TARENTEISE : pas de F M I cette année, normalement les féminines devraient passer en FMI la saison prochaine

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Footclub Rappel : suite aux observations de refus constatées sur footclubs il semble important d'apporter la précision suivante :

En catégorie seniors à 11 l'heure officielle peut être modifiée dans le créneau 10h/15h sous réserve que celle-ci soit formulée sur footclubs 15 jours à l'avance.

Lorsqu'un club effectue la demande dans le délai, le club adverse ne peut en aucun cas refuser cette demande si elle respecte les horaires indiqués

EXCELLENCE :

Bilan des journées en Retard

Journée	Rencontre	Date de reprogrammation
Journée 5	Vourey-US RO Claix	16/04/2017
Journée 6	Grenoble Foot 38- US RO Claix	26/03/2017
Journée 6	Bourbre ASF-Haute Tarentaise	26/03/2017
Journée 7	Haute Tarentaise FC –Vourey	Date à définir
Journée 8	Haute Tarentaise-GF 38	26/02/2017
Journée 8	US RO Claix- Bourbre ASF	Date à définir

PROMOTION EXCELLENCE :

Bilan des journées en Retard

Journée	Rencontre	Date de reprogrammation
Journée 3	UO Portugais SMH-Claix Foot	26/03/2017
Journée 6	Gresivaudan-Claix Foot	Date à définir
Journée 7	Vallée Bleue-Claix Foot	07/05/2017
Journée 8	Vallée du Guiers –la Motte Servolex	26/03/17

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

EXCELLENCE :

Bilan des journées en Retard

Journée	Rencontre	Date de reprogrammation
Journée 4	Vareze-Corbelin	Date à définir
Journée 6	LCA Foot 38 -Vareze	

CHAMPIONNAT U18F

Suite aux matchs de coupe n'ayant pu se jouer ce samedi 4 Mars et reportés au 18 Mars, les matchs de championnat suivants sont reprogrammés :

EXCELLENCE

Journée 8 du 18 mars 2017

ARTAS CHARANTONNAY – E G 2 F reporté au 15 avril 2017

SUD ISERE – GOUPEMENT SUD DAUPHINE reporté au 15 avril 2017

PROMOTION D'EXCELLENCE

NORD DAUPHINE – NIVOLET reporté au 15 avril 2017

F C 2 A – CLAIX reporté au 15 avril 2017

COUPE U 18 F A 8 / COUPE U15 F

RAPPEL

Ces coupes se déroulent en formule échiquier : score acquis à la fin du temps règlementaire. En cas de match nul, pas de tirs aux buts, par contre pour rentrer le résultat, il faut inscrire des tirs aux buts factices, lors de la saisie du score sur footclubs le district tiendra compte en homologation d'un score nul sur l'échiquier foot

2^e tour

NORD DAUPHINE – CLAIX reporté au 18 mars 2017

ARTAS CHARANTONNAY - SUD ISERE reporté au 18 mars 2017

IMPORTANT : PENSEZ A RETOURNER LES FEUILLES DE MATCHS DANS LES DELAIS

Pour Le Président
Jacques ISSARTEL

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU MARDI 07 MARS 2017

Présents : Mrs H.Giroud-Garampon, J.Sabatino

Excusés : A.Serve, J. Da Cunha-Véloso, C. Farrat, F. Nardin, D. Franzin.

Arbitre :

Mr MARTINEZ Jordan : Si vous habitez dans l'Isère, vous arbitrez dans l'Isère, nombre de clubs isérois sont en infraction au statut de l'arbitrage.

Le Président

Hervé GIROUD GARAMPON

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 07 MARS 2017

PRESIDENCE: DENECHERE GILLES Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

EXCUSE : CICERON FABIEN

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: l'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers :

Rapports recus: CICERON Fabien, AHMED HEZAM Zine, MORE Claude, BALDINO Cataldo, BOULORD Jean Marc, BECHET Patrice, HUGOT Daniel, BENZEGHIBA Tofik, BLANCHEFLEUR Bernard, COTTIER Raphael, DENECHERE Gilles

Rapports en attente de réception :

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Du	17/03/2017 et le 01/04/2017	au	20/03/2017
SABRI Karim	Du	15/04/2017	au	16/04/2017
DUTCKOWSKI Yoan	Du	11/03/2017	au	12/03/2017
BLANCHEFLEUR Bernard	Le	12/03/2017		
MONTMAYEUR Marc	Du	06/06/2017	au	05/06/2017

DESIGNATIONS :

Samedi 11 Mars				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19 Excellence	MARTINEROIS	CÔTE SAINT ANDRE	BUOSI Bernard	Frais au club de Côte Saint André
U19 Promotion Excellence	VALLEE DU GUIERS	SEYSSINS	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs
U19 Promotion Excellence	CROLLES	2 ROCHERS	Ahmed Hezam Zine	Frais aux 2 Clubs
U17 Promotion Excellence A	MANIVAL (2)	GIERES	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
U17 Promotion Excellence B	CORBELIN	DOLOMIEU	DENECHERE Gilles	Frais aux 2 Clubs
U15 Excellence	CROLLES	GPT SUD DAUPHINE	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 12 Mars				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Excellence	AJA VILLENEUVE	CREYS MORESTEL	MORE Claude BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation
Sénior Excellence	SAINTE MAURICE L'EXIL	JARRIE CHAMP	COTTIER Raphael	Caisse de Péréquation
Promotion Excellence A	MANIVAL (2)	DOMARIN	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
Promotion Excellence B	CÔTE SAINT ANDRE (2)	2 ROCHERS	AHMED HEZAM Zine	Caisse de Péréquation
1 ^{ère} Division B	UO PORTUGAL	LA MURETTE	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
1 ^{ère} Division B	CROLLES (2)	OYEU	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
1 ^{ère} Division C	ARTAS CHARANTONNAY	COLLINES	BUOSI Bernard	Caisse de Péréquation
2 ^{ème} Division A	GRESIVAUDAN	NOYAREY	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
4 ^{ème} Division C	BREZINS	LIERS (2)	BOULORD JEAN-MARC	Frais au Club de Liers

Samedi 18 mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U15_PR_EXCELLENCE_A	ARTAS-CHARANTONNAY	VALLEE DU GUIERS	MORE Claude	Frais au Club de la VALLEE DU GUIERS
U13 1 ^{er} DIVISION	RO CLAIX	SEYSSINET(4)	AHMED-HEZAM Zine	Frais au Club de RO CLAIX
U17_DIVISION_1_B	LCA FOOT	RIVES	CICERON Fabien	Frais au deux Clubs

Dimanche 19 mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
EXCELLENCE	VAREZE	EYBENS	DENECHERE Gilles	Caisse de péréquation
EXCELLENCE	MARTINEROIS	ST MAURICE EXIL	GIROUP-GARAMPON Hervé	Caisse de péréquation
PR_EXCELLENCE_B	ST ANDRE LE GAZ	LA COTE ST ANDRE 2	HUGOT Daniel	Caisse de péréquation
DIVISION_1_C	FORMAFOOT B.V	O.L. NORD-DAUPHINE	COTTIER Raphaël	Caisse de péréquation
DIVISION_1_D	BOURGOIN ASP	CVL 38	BECHET Patrice	Caisse de péréquation
DIVISION_2_A	ST MARTIN URIAGE	GRESIVAUDAN	DUTCKOWSKI Yohan	Caisse de péréquation



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 07 MARS 2017

Commission : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

106. Energie Sports vs Métropolitains 2 : noté (report match).

107 et 108. ASPTT 1 La Poste vs ASPTT 4 SFI : noté (report match).

109. ASPTT 2 ST : noté (match vs Air Liquide).

110. CEA 1 ST : noté (terrains impraticables).

111. Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football, comptabilité : noté (trésorerie non à jour).

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

INFORMATION LIGUE RHONE-ALPES

La Commission Régionale nous informe que l'équipe de Belledonne est mise hors compétition pour trésorerie non à jour au 21/02/2017 (article 17.3, règlement financier).

Décision susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue (voir PV Ligue).

NOTE AUX CLUBS

Résultats des Matches : saisir le résultat des matches (renseigner « non joué » si match reporté) ET envoyer les feuilles de match.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J12. Air Liquide – GSE.

Lundi 13/03/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J12. CEA 2 Grenoble – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 13/03/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J12. ASPTT 1 La Poste – CD Varcès.

Lundi 13/03/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

J12. ASPTT 4 SFI – CEA 1 ST.

Lundi 13/03/2017, 20h00. Espagnac.

J08. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

Jeudi 23/03/2017, 20h00. Montbonnot.

J10. CEA 2 Grenoble – GSE.

Lundi 20/03/2017, 20h00. Espagnac.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, T05. ASPTT 4 SFI – ASPTT 2 ST.

Lundi 20/03/2017, 20h00. Montbonnot.

Poule A, T05. CEA 1 ST – Non affecté.

Lundi 20/03/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

Poule A, T05. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 20/03/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

Poule A, T04. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.

Lundi 27/03/2017, 20h00. Espagnac.

Poule A, T04. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 4 SFI.

Lundi 27/03/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

Poule B, T05. Les Anciens de l'ACREE – GSE.

Lundi 27/03/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, RT02. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 13/03/2017, 20h00. Bachelard.

Poule B, RT01. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Lundi 13/03/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J09. Energie Sports – Fasson.

Lundi 13/03/2017, 20h45. Les Ruires, Eybens.

RJ05. CEA 3 Grenoble – Fasson.

Lundi 20/03/2017, 20h00. Bachelard.

RJ05. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Lundi 20/03/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

RJ05. Energie Sports – Métropolitains 2.

Lundi 20/03/2017, 20h45. Les Ruires, Eybens.

MATCHES EN RETARD

Plusieurs matches ont été reportés. La Commission encourage les équipes à proposer des dates en semaine (hormis le lundi), de report par mail (foot-entreprise@isere.fff.fr) pour validation et programmation par la Commission Foot Entreprise. Informer rapidement la Commission si des matches ont déjà été joués.

Liste des matches en retard, foot à 11

J11. CD Varcès – Air Liquide : 27/03/2017.

J11. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble : 27/03/2017.

J01. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.

J09. GSE – ASPTT 1 La Poste.

J10. CEA 2 Grenoble – GSE.

J10. ASPTT 2 ST – CD Varcès.

J10. ASPTT 1 La Poste – CEA 1 ST.

J11. GSE – ASPTT 4 SFI.

J11. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.

Liste des matches en retard, foot à 8

J04. Métropolitains 1 – CEA 3 Grenoble.

J05. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 1.

J05. CEA 3 Grenoble – Fasson.

J08. Fasson – Métropolitains 1.

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 7 MARS 2017

Présents : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ D. Marchal / M. Hesni / B.Buosi/C. Maugiron/ J. Chambard

Excusé : D. Guillard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

COURRIERS :

-Mr Monteiro (Claix F) Une réponse vous a été faite à titre personnel

-Olympique Rochetoirin : Merci de correspondre via votre adresse mail officielle Irafoot.org, ok si accord du club adverse.

-Crolles : Si le club de Goncelin ne se met pas en inactivité nous ne pouvons pas les y contraindre. Il n'est pas en notre pouvoir de les déclarer inactifs s'ils ne le sont pas.

-Utilisation de footclubs pour les modifications de date et d'horaire

Les clubs suivants pour des demandes du 18 Mars n'ont pas donné de réponse, mais la demande a été validée : Ent Gres 2F, Nivolos, Isle d'Abeau, Varèze, Le Bouchage, St Hilaire de la Côte, Charvieu, Cessieu, Gpt Sud Dauphiné, Bajatière et Echirolles. Il est demandé à ces clubs d'être plus vigilants par rapport à ces demandes.

En attente de réponse pour le 18/03 : Les clubs suivants n'ont pas répondu pour cette date à une demande du club adverse, mais celle-ci n'a pas été validée : Beaurepaire, Unifoot, St Quentin, Villeneuve, Vallée du Guiers

Pour le 25/03/ : Bourgoin (2 fois), Bourg d'Oisans, Rachais

Absence de réponse pour le 11 et 12/03 : St Georges de Commiers, Sud Isère.

Liste des Plannings arrivés hors-délais et donc pas modifiés sur le site : St Maurice l'Exil, FC Bourgoin, FC Voiron Moirans, St Martin d'Uriage, Domene, Nivolos, Cessieu, GPT Sud Dauphiné, Cassolard, Echirolles Surieux, Estrablin, Claix, Artas-Charantonny et l'ASCOL.



U10 U10/U11 U 11

Modification Plateaux U11 Poule G :

Suite à l'organisation de la finale Départementale U13 Challenge Festival National par le club de Charvieu, les plateaux de ce club 1 et 2 sont modifiés les 25 Mars et 01 Avril.

Ils deviennent :

Le 25 Mars : Charvieu 1 – Dolomieu 1 – St Geoire en Valdaine

Charvieu 2 – Vallée Hien – Domarin

Le 01 Avril : Vallée Hien – Charvieu 1 – Bourgoin 2

Dolomieu 1 – Charvieu 2 – Bourgoin 1

Merci aux clubs concernés de bien en prendre connaissance

Modification plateau U10 Poule I et J :

Les plateaux de Manival ont lieu à Crolles à 10h30 (accord des clubs) avec Poule I : CROLLES – MANIVAL - USVO et Poule J : CROLLES – MANIVAL - GF38

Claude MAUGIRON 07 77 20 71 86

U15 A 11

Courrier : CROSSEY dossier transmis à la commission des arbitres.

1° division poule D : J 13 : Demande de VINAY en instance de réponse du club de RO-CLAIX. Vous pouvez encore faire votre demande par footclubs pour gain de temps.

Coupe Pierre Dubois : Le match ARTAS CHARANTONNAY / ECHIROLLES 2 est reporté au 15 avril 2017 et les ¼ de finale du club qualifié se joueront le samedi 22 avril 2017.

Coupe repêchage : Le match ST PAUL DE VARCES/ BOURGOIN 3 est reporté au 15 avril 2017 et les ¼ de finale du club qualifié se joueront le samedi 22 avril 2017.

Responsable DAN MARCHAL tél : 0624792638

U17

Reprogrammation match :

1^{er} Division Poule A : Journée 1 du 24/09/17 St Paul de Varcès / 4 Montagnes reprogrammée au 15/04/17

U19

1 ère Division Poule A : Forfait général de Belledonne Grésivaudan

SENIORS

Forfait général des Turcs de Moirans 3ème Division Poule A

Les matchs suivants du 04 et 05 Mars sont à reprogrammer à une date ultérieure :

Artas/Charantonnay FC 2 - Estrablin 2 en 3^{ème} Division E

Artas/Charantonnay FC – Charvieu en 1ère Division C

Antho 2 – Estrablin 3 en 4ème Division E

Vourey 1 – Versoud 1 en 2^{ème} Division B
Velanne 2 – Bizannes 2 en 4^{ème} Division D

2^{ème} Division A :

Gières 3 – Izeaux 2 se jouera le samedi 11 Mars 2017 à 18h00 au stade Paul Bourgeat (Herbe)

3^{ème} Division Poule B

Score :

Le score de la rencontre Saint Martin d'Uriage 2 – Seyssins 2 est de 0-5

SENIORS A 8

Le tirage de la coupe est consultable sur le site.

VETERANS

Le tirage des ¼ de Finale des deux coupes est consultable sur le site.

Les Co- Présidents : L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire J.Chambard

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 07/03/2017

Présent(e)s : LOUIS J, MUFFAT-JOLY M.J, CARRETERO C

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO LAURAFoot :

Les clubs Futsal suivants n'étaient pas à jour de trésorerie au 21/02/2017.

Par conséquent les équipes évoluant au plus haut niveau des clubs ci-dessous sont mises hors compétition (en vertu de l'Art 17.3 – règlement financier).

ETOILE FUTSAL CLUB
FUTSAL O RIVOIS

COURRIERS :

A.J.F. Chasse sur Rhône : Lu et noté.

R.C.Virieu Futsal : Lu et noté.

R.C. Alpin : Lu et noté.

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 11)

A jouer au plus tard le 12/03/2017

A.J.F. Chasse sur Rhône1 / L'Arbre de Vie 1 : Le dimanche 12/03/17 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône).
Espoir Futsal 38 / RCA Futsal : Le Lundi 06/03/17 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche).
AC Seyssinet / Martinerois Futsal : Le Dimanche 12/03/17 à 14h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet)
Joga 2 / Vie et Partage 2 : Le Samedi 11/03/17 à 17h00 (Gymnase Renies Bayard, Grenoble)

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 12)

A jouer au plus tard le 19/03/2017

Club martinerois Futsal 2 / Mistral Grenoble: Le vendredi 17/03/17 à 19h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Herès).
RCA Futsal / A.J.F. Chasse sur Rhône1 : Le dimanche 19/03/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
L'Arbre de Vie 1 / AC Seyssinet : Le vendredi 17/03/17 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).
Vie et Partage 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 18/03/17 à 18h00 (Gymnase Croix de Verrine, Grenoble).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE

Match en retard Journée 09 :

Futsal Isle d'Abeau / AJF Chasse/ Rhône 2 : rencontre inversé au mercredi 08/03/17 à 21h00 (gymnase de Chasse sur Rhône).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 11)

A jouer au plus tard le 12/03/2017

Domarin As / Exempt

Nuxerete Fs38 / Futsal l'Isle d'Abeau : Le Samedi 04/03/17 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).
RCA Futsal 2 / A.J.F. Chasse sur Rhône 2 : Le Dimanche 12/03/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
Exempt / Touvet Terrasse1
L'Arbre de Vie2 / R.C.V.F : Le Samedi 04/03/17 à 14h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 12)

A jouer au plus tard le 19/03/2017

Nuxerete Fs38 / Domarin As 1 : Le samedi 18/03/17 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).
Pays Voironnais / Touvet Terrasse 1 : Le mardi 14/03/107 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).
RCA Futsal 2 / Futsal l'Isle d'Abeau: le dimanche 19/03/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
Exempt / R.C.V.F 1
Exempt / A.J.F. Chasse sur Rhône 2